



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : TOURS GUIDÉS - CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE -

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions d'organisation et les responsabilités applicables aux sorties accompagnées et activités proposées par Trolib (ci-après « l'Organisateur ») à sa clientèle professionnelle (ci-après « le Client »).

Les activités peuvent notamment comprendre des sorties à vélo, VTT, trottinette électrique ou des randonnées pédestres.

Les présentes CGV s'appliquent pendant toute la durée de la prestation concernée.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter dans leur intégralité.

2. PRIX

Les prix sont exprimés par personne et en euros.

Les tarifs en vigueur sont communiqués au Client dans la proposition commerciale, le devis, la brochure professionnelle ou tout autre document de réservation.

Les prix sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et ne deviennent définitifs qu'à réception de la confirmation de la prestation.

Les conditions particulières figurant sur le devis ou la confirmation de réservation complètent les présentes CGV.

3. RÉSERVATION & PAIEMENT

La réservation d'une prestation peut être effectuée par email ou par téléphone.

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- espèces ;
- PayPal ;
- chèque ;
- virement bancaire.

Un acompte de 30 % du montant total est exigé lors de la réservation.

Le solde de 70 % est payable le jour de la prestation, sauf conditions particulières convenues par écrit entre les parties.

Les sorties accompagnées sont réalisées sous réserve qu'un minimum de 6 participants soit atteint pour chaque sortie.

Les conditions de report ou d'annulation liées à un nombre insuffisant de participants sont précisées à l'article 5.

Le Client s'engage sur le nombre de participants indiqué lors de la réservation.

Une diminution du nombre de participants le jour de la prestation, par rapport au nombre prévu, ne donne droit à aucune diminution du montant facturé ni à aucun remboursement.

4. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

La prestation est réalisée au lieu, à la date et aux horaires définis dans les conditions particulières ou la confirmation de réservation.

Le Client s'engage à communiquer à l'Organisateur les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation, notamment le nombre de participants et, lorsque cela est nécessaire, leur identité et leur âge.

La prestation est réalisée avec les participants préalablement désignés et soumis, lorsque cela est nécessaire, à l'agrément préalable de l'Organisateur, notamment au regard des conditions d'âge ou d'aptitude requises pour l'activité concernée.

Toute participation d'une personne non désignée doit faire l'objet de l'accord préalable de l'Organisateur.

Le Client s'engage à informer les participants des conditions de la prestation et à s'assurer du respect des présentes CGV ainsi que de la Charte de Bonne Conduite Trolib.

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter l'itinéraire ou le déroulement de la prestation afin de garantir la sécurité des participants et de proposer une qualité de service optimale.

5. ANNULATIONS & MODIFICATIONS

5.1. Annulation du fait du Client

En cas d'annulation par le Client, les frais suivants seront déduits des sommes éventuellement remboursables :

- De l'inscription à 30 jours avant la date de départ : frais de dossier forfaitaires de 80 € ;
- De 29 à 21 jours avant la date de départ : 10 % du prix de la prestation ;
- De 20 jours à 48 heures avant la date de départ : 30 % du prix de la prestation ;
- Dans les dernières 48 heures précédant la date de départ : 100 % du prix de la prestation.

5.2. Annulation ou modification du fait de l'Organisateur

Si le minimum de participants requis n'est pas atteint, l'Organisateur peut annuler la prestation jusqu'à 18h la veille du départ.

Le Client en est alors informé par email ou par téléphone.

L'Organisateur proposera, dans la mesure du possible :

- le report de la prestation à une autre date ;
- ou une solution alternative permettant de maintenir la prestation.

Si le Client refuse la nouvelle date ou la solution alternative proposée, les sommes versées au titre de la prestation annulée lui seront remboursées.

L'Organisateur se réserve également le droit d'annuler une prestation sans frais pour le Client en cas de :

- force majeure ;
- conditions météorologiques susceptibles de rendre la sortie dangereuse ;
- grève ou manifestation ;
- décision administrative ;
- fermeture exceptionnelle d'un site ou d'un itinéraire ;
- ou toute autre circonstance indépendante de sa volonté empêchant la réalisation de la prestation dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

L'Organisateur peut également modifier l'itinéraire ou le contenu de la prestation lorsque les conditions rencontrées le nécessitent.

Une telle modification ne donne pas automatiquement droit à un remboursement.

Toute interruption de la prestation décidée à l'initiative du Client ou d'un participant au cours de celle-ci ne pourra donner lieu à un remboursement.

6. COORDONNÉES DU CLIENT

Le Client doit fournir une adresse email et un numéro de téléphone valides permettant à l'Organisateur de le joindre avant ou pendant la prestation.

Ces coordonnées sont notamment nécessaires pour communiquer toute information relative à une modification, un report ou une annulation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant de coordonnées erronées ou de l'impossibilité de joindre le Client.

7. PARTICIPANTS & CONDITIONS DE PRATIQUE

Le Client déclare que les participants inscrits à la prestation sont aptes à participer à l'activité réservée et ne présentent pas de contre-indication médicale ou autre incompatible avec celle-ci.

Le Client s'engage à informer les participants des éventuelles conditions particulières liées à l'activité.

Lorsque certains participants sont mineurs, le Client doit disposer, lorsque cela est nécessaire, de l'autorisation de leur représentant légal.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : TOURS GUIDÉS - CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE -

Le Client est responsable de la transmission des informations nécessaires aux participants et de leur respect des consignes communiquées par l'Organisateur.
L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'une personne dont l'état physique, le comportement ou l'aptitude ne permettrait pas d'assurer sa sécurité ou celle du groupe.

8. SÉCURITÉ & CHARTE DE BONNE CONDUITE

Avant chaque prestation, l'Organisateur présente les règles de sécurité et les consignes nécessaires au bon déroulement de l'activité.

Ces règles peuvent être rappelées et adaptées tout au long de la prestation en fonction des conditions rencontrées.

Chaque participant est tenu de respecter :

- les consignes de l'accompagnateur ;
- la réglementation applicable à l'activité ;
- le Code de la route lorsque celui-ci s'applique ;
- les règles relatives à la sécurité ;
- les autres usagers des espaces traversés ;
- la Charte de Bonne Conduite Trolib.

Le Client s'engage à prendre connaissance de cette charte et à s'assurer de son respect par l'ensemble des participants.

Chaque participant est personnellement responsable de toute infraction à la réglementation applicable ainsi que des dommages corporels ou matériels qu'il pourrait causer à l'occasion de la prestation.

9. MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

Lorsque du matériel est mis à disposition dans le cadre de la prestation, celui-ci est remis en bon état apparent de fonctionnement et d'utilisation.

Le Client et les participants en assurent la garde pendant la durée de la prestation et s'engagent à en faire un usage conforme aux consignes communiquées.

Le matériel est exclusivement destiné aux participants désignés dans les conditions particulières.

Tout prêt, transfert ou sous-location du matériel est strictement interdit.

En cas d'anomalie ou de problème technique, le Client ou le participant doit en informer immédiatement l'Organisateur.

Il est strictement interdit au Client ou aux participants d'intervenir eux-mêmes sur le matériel en cas de panne ou de dysfonctionnement.

En cas de désaccord sur le montant des dommages restant à la charge du Client, celui-ci pourra, dans un délai de 72 heures suivant la notification des sommes dues, demander à ses frais une expertise contradictoire réalisée par un expert agréé par l'assureur de l'Organisateur.

Le rapport de l'expert s'imposera aux parties.

10. RESPONSABILITÉS

L'Organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant le Client et les participants désignés pour les éventuels dommages corporels et matériels causés à des tiers, dans les limites et conditions prévues par le contrat d'assurance.

La responsabilité du Client et des participants désignés ne sera pas engagée lorsque les assureurs de l'Organisateur auront attribué la totalité du sinistre à un tiers identifié.

Dans les autres cas, la responsabilité du Client et/ou des participants concernés pourra être engagée conformément aux règles applicables.

Le Client signataire de la prestation est responsable du groupe et des participants qu'il a désignés.

Chaque participant demeure personnellement responsable de ses actes, de son comportement et du respect des consignes de sécurité.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- des effets personnels oubliés, perdus ou détériorés pendant la prestation ;
- des dommages résultant du non-respect des consignes par un participant ;
- des infractions commises par les participants ;
- des dommages causés par un participant à un tiers du fait de son comportement.

Lorsque du matériel est mis à disposition, le Client en assume la garde jusqu'à sa restitution effective.

En cas de dégradation résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou du non-respect des consignes, le Client pourra être tenu de rembourser les frais nécessaires à sa remise en état.

Le Client ne pourra toutefois être tenu responsable des conséquences dommageables résultant d'un vice caché ou d'une usure non apparente du matériel, dès lors que la preuve de ceux-ci peut être apportée.

11. VOL OU DÉGRADATION DU MATÉRIEL

Lorsque du matériel est confié au Client ou aux participants, celui-ci ne bénéficie d'aucune couverture contre le vol, sauf disposition contraire expressément prévue dans les conditions particulières.

En cas de vol, le Client s'engage à :

- informer immédiatement l'Organisateur ;
- déposer plainte dans les meilleurs délais auprès des services de police ou de gendarmerie compétents ;
- transmettre à l'Organisateur une copie du dépôt de plainte.

En cas de vol, le montant du matériel volé sera dû à l'Organisateur dans les conditions prévues par les présentes CGV.

Si le matériel est ultérieurement retrouvé et restitué, les sommes éventuellement versées pourront être remboursées, diminuées, le cas échéant, du montant des réparations nécessaires et de la durée de privation de jouissance, limitée à 30 jours.

En cas de vol par le Client, de détournement ou de dommage résultant du non-respect des règles d'utilisation, de la réglementation en vigueur ou des présentes CGV, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer la totalité du préjudice subi.

12. MATÉRIEL ET ACCESSOIRES

Les accessoires fournis avec le matériel doivent rester associés à celui-ci et ne peuvent être retirés ou modifiés par le Client ou les participants.

Le matériel ne peut être cédé, transféré ou remis en garantie.

Plus généralement, le Client s'engage à ne conférer à aucun tiers un quelconque droit susceptible d'affecter la disponibilité, l'utilisation ou la pleine propriété du matériel appartenant à l'Organisateur.

13. ENVIRONNEMENT & RESPECT DES SITES

Les activités proposées par Trolib peuvent se dérouler dans des espaces naturels protégés ou soumis à une réglementation particulière.

Le Client s'engage à informer les participants de la nécessité de respecter :

- les réglementations applicables aux sites visités ;
- les itinéraires et zones autorisés ;
- les restrictions d'accès ;
- la faune et la flore ;
- les autres usagers ;
- les règles de prévention des incendies ;



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : TOURS GUIDÉS - CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE -

- et plus généralement l'environnement traversé.

La Charte de Bonne Conduite Trolib précise les règles de comportement applicables aux participants.

L'Organisateur peut modifier l'itinéraire ou le déroulement de la prestation afin de tenir compte des conditions d'accès, des restrictions réglementaires ou des impératifs de sécurité.

14. PRISE D'EFFET, MISE À DISPOSITION ET RESTITUTION DU MATÉRIEL

Lorsque du matériel est mis à disposition, celui-ci est remis au Client ou aux participants au lieu convenu.

Les risques liés à la garde du matériel sont transférés au Client lors de sa remise et jusqu'à sa restitution effective.

Seule la restitution complète du matériel et de ses accessoires met fin à cette obligation de garde.

Toute restitution dans un lieu différent de celui prévu doit faire l'objet de l'accord exprès de l'Organisateur.

Les frais éventuellement engagés par l'Organisateur pour récupérer ou rapatrier le matériel pourront être facturés au Client.

Toute prolongation de la durée prévue de la prestation ou de mise à disposition du matériel nécessite l'accord exprès de l'Organisateur ou la conclusion de nouvelles conditions particulières.

En cas de non-restitution du matériel à la date ou à l'heure prévue, et à défaut d'accord exprès de l'Organisateur, celui-ci pourra engager toute démarche nécessaire auprès des autorités compétentes afin d'obtenir sa restitution.

15. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de contestation relative à la présente prestation, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun applicables.

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

La confirmation de la prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à en respecter les dispositions ainsi qu'à les faire respecter par l'ensemble des participants.